

Politique de l'établissement concernant la délivrance du supplément au diplôme

Le supplément au diplôme actuellement en vigueur au sein de l'UJM, est inspiré du modèle EUROPASS. Il comprend une partie fixe automatisée, qui reprend les informations relatives au titulaire du diplôme, au niveau de diplôme et aux résultats obtenus. Il est ensuite personnalisable, en fonction du parcours singulier de chaque étudiant, et précisément pour les diplômés mobiles, une rubrique libre est ouverte à toute précision utile quant à leur parcours de formation dans une université étrangère.

Le supplément au diplôme a toujours été délivré dans le cadre de nos Masters d'excellence (Erasmus Mundus) comme l'établissement s'y était engagé au moment des candidatures de labélisation. Par extension, nos autres Masters internationaux bénéficiant d'autres labels (OMJ, Masters franco-X) délivrent également des suppléments aux diplômes.

L'école d'ingénieurs Télécom de l'UJM délivre d'ores et déjà un supplément au diplôme bilingue conforme au modèle Européen. Sur la base de cette expérience réussie, l'établissement sera amené à généraliser ce modèle à l'ensemble de ses composantes.

A l'heure actuelle, en ce qui concerne la délivrance, la direction de la Formation et de l'Insertion professionnelle, dispose d'une page édition-retrait-envoi des diplômes qui mentionne la possibilité, pour tout étudiant, à sa demande, d'obtenir son supplément au diplôme dans un délai raisonnable. Notre établissement souhaite rendre automatique, à partir de son outil central de gestion de la scolarité (APOGEE), l'édition conjointe de l'annexe descriptive et du diplôme.